

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un juin à 18 heures le Conseil Municipal de Saint-Pons-de-Thomières, légalement convoqué en séance publique s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ARROUCHE, Maire.

**Présents :** André ARROUCHE, Delphine GAZEL, Cyril BOITTIER, Ghislaine COUSTAL, Jacques SOULIGNAC, Sylvie VIDAL, Thomas FABRE, Pascale SEGONNE CATHALA, Jean-Luc GAZEL, Michel VIDAL, Viviane CAUQUIL PATURAL, Nadège MARTINEZ GIL, Claude LAFON

**Représentés :** Mégane MOLINIER par Sylvie VIDAL,  
Laurent CHARRAS par Jean-Luc GAZEL,  
Bruno GIRONA par Claude LAFON

**Absents excusés :** Josian CABROL, Stéphanie PEYRAS, Roxane CARLAC

Delphine GAZEL est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Compte rendu de la dernière séance du conseil municipal en date du 05 avril 2023 – Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose l'examen de l'ordre du jour :

**1 - Créances admises en non-valeur et créances éteintes**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes d'admission en non- valeur pour les titres de recettes ayant fait l'objet de poursuites infructueuses sur le **budget annexe de l'eau et assainissement** pour la somme de :

- 973,14 € pour les **créances éteintes**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter l'admission en non- valeur de produits irrécouvrables telle que présentée.

**Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.**

**2 - Avenant au marché de travaux de la Cathédrale**

Monsieur le Maire présent au conseil municipal les avenants concernant le marché de travaux de la Cathédrale établi par Mr Fiore Architecte.

		Tranche conditionnelle N° 2 (Tranche N°3)		
		Marché HT	Avenant HT	Total HT
Lot N° 1 Muzzarelli	Maçonnerie/ Pierre de taille/Pavage	91 268,14 €	3 006,60 €	94 274,74 €

**Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.**

### **3 - Affectation des subventions sur crédit voté au compte 65748**

Monsieur le Maire propose une répartition et demande au conseil d'en délibérer :

ASSOCIATIONS	Versée en 2022		Accordée en 2023		TOTAL 2023
	Fonct	EXCEP	Fonct	EXCEP	
SECOURS CATHOLIQUE	- €	- €	500,00 €	- €	500,00 €
FOYER HAMEAU DE BRASSAC	200,00 €	- €	200,00 €	300,00 €	500,00 €
<b>Total</b>	200,00 €	- €	700,00 €	300,00 €	1 000,00 €

**Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.**

### **4 - Dénominations des écoles de Frescatis**

Monsieur le Maire rappelle au le conseil que la précédente municipalité avait décidé par délibération en date du 19 septembre 2019 de modifier le nom des écoles de Frescatis pour un projet d'hommage à Madame Georgette TAILHADES.

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il avait été saisi par les directrices, les enseignants et l'association des parents d'élèves et précise qu'ils avaient émis un avis défavorable sur ce changement de nom et souhaitent le rétablissement de la dénomination d'origine.

Monsieur le Maire précise que l'aménagement du jardin public permettra de rendre un hommage à Madame Georgette TAILHADES

Monsieur le Maire propose de rétablir les dénominations comme suit :

- Ecole élémentaire Frescatis
- Ecole maternelle Frescatis

**Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.**

### **5 - Dispositif « Territoires Numériques Educatifs »**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune de Saint-pons a été retenue pour participer à l'expérimentation du dispositif « Territoire Numérique Educatif » déployée sur le territoire Héraultais.

Monsieur le Maire précise que le Département de l'Hérault en partenariat avec l'académie et la banque de territoire a été mandaté pour assurer le suivi de la subvention.

Monsieur le Maire précise Le Conseil départemental de l'Hérault a voté lors de sa session du 17 avril dernier la révision du règlement financier pour le dispositif "Territoires Numériques Educatifs".

Afin de faciliter la mise en œuvre de ce dispositif, Monsieur le Maire propose au conseil de :

- d'autoriser le Département de l'Hérault à percevoir et reverser la subvention
- d'approuver les termes du nouveau Règlement financier TNE34
- de l'autoriser à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.**

## 6 - Modifications du Tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le **tableau des effectifs** constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du **1<sup>er</sup> juillet 2023** suite au **départ à la retraite** de trois agents et afin de permettre **l'avancement de grade** de certains agents.

Monsieur le Maire propose de créer les postes suivants et précise que ces postes ne seront pourvus que si les agents remplissent les conditions et que le budget le permet :

Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s)	Cat	Durée hebdo	Nombre de postes prévus	Nombre de postes occupés	Nombre de postes vacants
<b>Agents occupant un emploi permanent de la filière administrative</b>					
Attaché	A	35/35	1	0	1
Rédacteur Principal 1° CI	B	35/35	1	0	1
<b>Agents occupant un emploi permanent de la filière technique</b>					
Adjoint technique principal 1ère classe	C	35 / 35	5	4	1
<b>NON TITULAIRES</b>					
Adjoint technique non titulaire	C	12/35	1	1	0
Emplois aidés		24/35	1	1	0
Adjoint technique	C	28/35	1	0	1
Adjoint technique	C	9,5/35	1	0	1
Adjoint technique	C	24/35	1	0	1

**Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.**

## 7 - Transaction immobilière

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension du cimetière et précise qu'il est nécessaire d'acquérir deux parcelles.

- Après négociation avec le propriétaire de ces parcelles, Monsieur le Maire propose d'échanger la parcelle Section E N°361 d'une surface de 3 710 m<sup>2</sup> propriété de la commune avec les parcelles Section AB N°68 d'une surface de 980 m<sup>2</sup> et Section AB N°69 d'une surface de 31 m<sup>2</sup> appartenant toutes les deux à Mr Romain VAZQUEZ.

Monsieur le Maire propose donc au conseil :

- de déclasser la parcelle Section E N°361 d'une surface de 3 710 m<sup>2</sup>
- d'échanger la parcelle Section E N°361 d'une surface de 3 710 m<sup>2</sup> propriété de commune avec les parcelles Section AB N°68 d'une surface de 980 m<sup>2</sup> et Section AB N°69 d'une surface de 31 m<sup>2</sup> appartenant toutes les deux à Mr Romain VAZQUEZ
- de lui donner mandat pour signer les pièces nécessaires et mener à bien le projet.

**Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.**

## **8 - Demande de subventions d'investissements**

Monsieur le Maire propose au conseil de déposer des demandes de subventions pour les opérations suivantes :

- FAIC 2023 : **Département**
- Aménagement de la traversée de Saint-Pons de Thomières : **Département** (Amende de police), **Région, Etat**
- Aménagement de la source du Jaur - Maîtrise d'œuvre: **DREAL**
- Cathédrale Tranche optionnelle N°4 : **Département**

**Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.**

## **9 - Questions diverses**

Monsieur le Maire fait état des éléments suivants :

- En réponse au courrier d'ATTAC JAUR :
  - o Les Restos du cœur ne sont pas présents sur la Commune mais nous adressent un bilan annuel des bénéficiaires St Ponais d'où le versement de la subvention
  - o Concernant le secours catholique et le secours populaire, depuis plusieurs années une subvention leur est versée après dépôt préalable du dossier de demande ; aucun dossier n'a été déposé cette année dans les délais.  
Le dossier du secours catholique déposé hors délai a été traité ce soir en Conseil.  
Le secours populaire peut déposer un dossier s'il le souhaite.
- Extinction de l'éclairage public : Le maillage des postes de distribution pose des difficultés. En effet, le but était de laisser allumer la partie où sont les caméras, et d'éteindre à 2h30 mais le délai n'est pas suffisant pour recharger les batteries. Tous les secteurs où les caméras sont présentes ne seront éteints qu'en hiver. M le Maire précise que le sujet de la sécurité reste prioritaire.
- La municipalité en partenariat avec le Souvenir Français souhaite faire un mémorial sur le Pont des Tuileries qui a marqué l'histoire de ST PONS durant les combats d'août 1944. Un rendez-vous est prévu avec l'EBTP Orb et Libron pour faire avancer le projet et ensuite associer également le Conseil départemental de l'Hérault propriétaire du site.
- Travaux Grand' Rue
  - o Suite au courrier d'ATTAC Jaur, Monsieur le Maire informe que le département de l'Hérault, compétent en la matière, en partenariat avec la municipalité a mis en place toutes les démarches réglementaires auprès des services de l'état pour valider le projet.
- Jardin Public – Réaménagement terminé, reste quelques finitions – Inauguration le Samedi 8 Juillet à 18h30
- Pôle Sportif : La 1<sup>ère</sup> phase comprenant les équipements Multisport, Skate-Park et Padel sont en cours de finition. Fin des travaux pour début Juillet 2023. Les travaux de la seconde phase concernant l'aire de jeux est prévue pour septembre 2023.
- Fresque Avenue de Castres – La rénovation est en cours, fin des travaux début juillet. Rénovation à l'identique, respectant l'original.
- Marché de producteurs labellisés : Une réunion a été organisée avec les services de la Région Occitanie pour la mise en place d'un marché de producteurs labellisés prévu au printemps 2024.
- Alerte Sécheresse renforcée : M le Maire précise qu'il a sollicité le service Hydrogéologie du département pour faire le point sur l'état des ressources en eau de la commune.
- Incendie : M le Maire rappelle au conseil qu'une vigilance accrue doit être assurée.
- Le panneau lumineux du Foirail sera changé début juillet et un pupitre numérique sera installé dans le hall de la Mairie.
- M le Maire fait état des différents bâtiments en péril, Avenue de Castres, Avenue de la Gare et Avenue de Narbonne.
- M Jacques Soullignac fait état des conclusions concernant la commune suite à la réunion avec l'office de tourisme.

- M Michel Vidal précise qu'il a été alerté sur des problèmes de comportements Rue de l'Evêché, M. le Maire précise qu'une action sera engagée avec la police municipale.
- M Thomas Fabre demande l'avancement de l'installation des supports de communication en entrée de ville. M. le Maire précise que la commande est en cours.
- Mme Pascale Segonne-Cathala rappelle qu'un véhicule encombre la chaussée sur la route de La Salvetat, la police municipale qui suit le dossier va en être informée.
- Mme Viviane Cauquil Patural fait état de certains espaces de la commune manquant d'entretien. M Jean-Luc Gazel, Adjoint précise que le service technique sera mobilisé.
- M Cyril Boittier rappelle la date du prochain évènement du festival du 2 roues et du 14 juillet et sollicite les élus pour participer à l'organisation de ces évènements. Il rappelle également la mise en place des lettres grand format de St Pons de Thomières.
- Mme Sylvie Fabre fait état du renouvellement de l'offre d'un agenda aux élèves de l'école élémentaire de Frescatis et précise également qu'une réception est prévue le lundi 3 juillet 2023 pour la remise par la municipalité d'une calculatrice aux futurs collégiens de la classe de CM2 de Frescatis.
- Mme Ghislaine Coustal rappelle que la fête des 50 ans du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc est prévue le samedi 24 juin 2023 à La Salvetat sur Agoût.
- Mme Claude Lafon demande des nouvelles de la Halle Couverte. M. le Maire précise que des travaux vont être programmés pour sa rénovation et que des manifestations y sont prévues en 2023.

**Séance levée à 20 H 15**

**Le Maire,**

**André ARROUCHE.**



